

04

RAPPORT

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM POUR 2010.

L'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM), constituée sous forme d'association Loi 1908, a pour vocation :

- a) D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz, et de l'espace urbain Metz-Thionville,
- b) De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- c) De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- d) De mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc.).

Depuis un an et demi, l'association a connu de nouvelles adhésions : EPFL, Ville de Thionville, Communauté des Communes du Sillon Mosellan, Communauté des Communes du Val de Lorraine, Région Lorraine. Celles-ci lui permettent d'étendre son champ de compétences et d'actions et d'amplifier la cohérence de ses interventions sur un vaste ensemble territorial, en particulier vers le Nord de Metz.

Dans le cadre du programme partenarial d'activités de l'AGURAM, la Ville de Metz demande chaque année à l'Agence de réaliser des études, analyses, missions d'assistance spécifiques aux problématiques de la commune.

Ces missions font l'objet d'une contribution particulière fixée au regard des thèmes traités.

Pour 2010, outre son intervention sur les démarches stratégiques transversales (étude sur l'espace urbain Metz-Thionville, plateforme de données informatiques communes aux trois agences d'urbanisme lorraines, contributions techniques dans le cadre du réseau de villes Lela + et du réseau de villes Sillon Lorrain), l'Agence conduira les missions particulières suivantes :

- Diagnostic urbain du quartier de Bellecroix,
- Mesures des impacts du tracé du TCSP sur le tissu urbain proche,
- Contributions à la mise en place d'une pédagogie générale de l'urbanisme pour les comités de quartier,
- Réflexion sur la reconversion urbaine du dépôt de bus situé avenue de Blida.

Par ailleurs, l'AGURAM poursuivra ses missions d'assistance dans les domaines de l'habitat, la politique de la ville, de l'économie, sur la démographie...

Le montant proposé pour ce programme partenarial 2010 est de 170 000 €.

En conséquence, il est proposé la motion suivante.

MOTION

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM POUR 2010.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue

VU le projet de convention pour 2010 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

APPROUVE la convention pour 2010 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document annexé,

ATTRIBUE dans ce cadre une subvention de 170 000 € à l'AGURAM,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER